

## Plan de relance de l'économie relatif au FCTVA - Convention avec le Préfet de la Région de Franche-Comté

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA, prévu par la loi de finances rectificative pour 2009 et inscrit à l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet le versement dès 2009 de l'attribution au titre des dépenses d'équipement réalisées en 2008 pour les bénéficiaires qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, ci-annexée, à accroître les dépenses d'équipement de leurs budgets principal et annexes d'au moins un euro en 2009 par rapport à la moyenne des dépenses réalisées au cours des exercices 2004 à 2007.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour la Ville dès que les services de la Préfecture auront constaté, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'elle aura respecté son engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte que le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 49 410 322 € ;

- prendre acte que les dépenses réelles d'équipement inscrites aux budgets primitifs, principal et annexes, de la Ville, votés le 26 février 2009, s'élèvent à 75 266 934 €, soit une augmentation de 52,3 % par rapport au montant référence déterminé ci-dessus ;

- autoriser M. le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention ci-annexée par laquelle la Ville s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

**«M. LE MAIRE :** Vous voyez que lorsque des mesures sont bonnes, on les utilise. Il s'agit là d'une mesure inscrite dans le plan de relance de l'Etat, donc on va suivre la proposition de l'Etat de mettre l'accent sur l'investissement pour ne pas pénaliser l'activité au niveau local. Voilà par exemple quelque chose de concret que nous faisons. C'est une bonne mesure même si, il faut que vous le sachiez quand même, ce n'est pas un vrai cadeau, c'est une avance, un fusil à un coup donc, mais ça va dans le bon sens et on prend. C'est d'ailleurs assez surprenant parce que ce même Etat voulait supprimer le FCTVA il y a 8 mois, là on l'anticipe d'une année, on voulait le supprimer, ça veut dire que les choses évoluent, mais suite à une grande pression des associations d'élus. Une petite précision tout de même : cette année dans le FCTVA on a inclus les dotations qui sont dans la loi de finances donc ça ne fait une augmentation que de 0,8 % alors qu'on nous annonce 2 %.

Quand on parle d'impôt, et je suis d'accord avec les propos de Christophe LIME, je rappelle une nouvelle fois que les collectivités territoriales, les collectivités publiques, c'est 75 % de l'investissement public et 75 % de l'investissement public c'est beaucoup d'emplois, entre autres d'emplois dans le privé.

Là nous sommes donc d'accord et on va signer une convention avec le Préfet de Région, ce qui montre bien à l'évidence que chaque fois que les choses vont dans la bonne direction, nous, on ne fait pas la fine bouche, on prend.

**M. Edouard SASSARD** : Simplement une petite remarque pour essayer d'être constructif, c'est assez technique. En fait on s'est demandé si on n'était pas passé trop vite lors du dernier Conseil Municipal sur le FCTVA. Est-ce qu'on n'aurait pas pu plus en profiter en terme d'investissement, c'est-à-dire que c'est une mesure pour investir, pour faire travailler des entreprises afin qu'il y ait des travaux réalisés, pour posséder ensuite plus d'actifs. On s'est posé la question de savoir si on n'aurait pas pu réajuster notre investissement en fonction de ce FCTVA qui arrivait en plus.

**M. LE MAIRE** : Vous nous proposez de dépenser un peu plus d'argent ?

**M. Edouard SASSARD** : Je vous explique pourquoi.

**M. LE MAIRE** : De baisser l'impôt et de dépenser plus ?

**M. Edouard SASSARD** : En terme d'investissement. L'augmentation d'impôt c'est aussi par adduction des coûts et du train de vie. Au départ la convention devait être signée au 19 avril. Elle a été repoussée au 19 mai volontairement par le législateur, par les députés qui ont mis au point cette pratique du FCTVA dans le cadre du plan de relance, considérant que certaines collectivités n'avaient pas eu le temps de réajuster les investissements. N'a-t-on pas intérêt à prendre un petit peu de recul, savoir ce que ça peut nous apporter, les investissements qu'on peut réaliser et attendre -ce n'est pas une critique, je n'attaque personne- mais simplement repousser un petit peu la signature de la convention pour se poser la question de savoir si on ne peut pas en profiter pour faire encore plus, relancer justement le plan de relance au niveau local et profiter au niveau de la Municipalité de ce FCTVA.

**M. LE MAIRE** : Sauf, Monsieur et je pense que vous le savez, on ne pouvait pas le faire au moment où on a voté le budget parce qu'il fallait que nous ayons des informations de la Préfecture que nous n'avions pas, mais lorsque nous passerons en DM1 nous inscrirons effectivement des sommes en plus, en recettes et en dépenses. C'est donc une raison technique qui ne nous a pas permis de le faire.

**M. Jean ROSSELOT** : Je voudrais tordre le cou à ce canard de fausse bonne observation qui consiste à dire que les collectivités c'est ¾ des investissements publics. Les collectivités c'est la maîtrise d'ouvrage des ¾ des investissements publics mais maître d'ouvrage ce n'est pas forcément financeur. On l'a vu avec la rénovation urbaine, où l'Etat mettait sur la table pour Planoise 30 M€ et la Ville 11 M€ mais la Ville sera considérée comme ayant eu la maîtrise d'ouvrage de 40 M€, c'est cela que je tiens à préciser une bonne fois pour toutes.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas vrai !

**M. Jean ROSSELOT** : Mais bien sûr que si !

**M. LE MAIRE** : Non !

**M. Jean ROSSELOT** : Bien sûr que si, vous avez la maîtrise d'ouvrage et c'est tout.

**M. LE MAIRE** : Monsieur ROSSELOT, je suis désolé de dire cela à un éminent membre de l'Université que vous êtes, mais quand on parle de l'investissement public, c'est de l'investissement dépensé par les collectivités publiques, je suis désolé. Vous savez, quand on regarde par exemple le Conservatoire où sur 28 M€ on va avoir 1 M€, on est loin là des 25 %.

**M. Jean ROSSELOT** : Sur la rénovation urbaine, sur 40 M€ vous en avez 30 de l'Etat.

**M. LE MAIRE** : Globalement, quand on dit c'est 75 % ou 73 % c'est de l'argent dépensé. Donc ce que vous dites n'est pas juste».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 avril 2009.*